



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
PALAIS DE JUSTICE DE SEPT-ÎLES  
DISTRICT DE MINGAN  
N° COUR: 650-11-001027-217

**DANS L'AFFAIRE DE  
L'ARRANGEMENT OU DU  
COMPROMIS DE :**

COUR SUPÉRIEURE

« Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LRC 1985, ch. C-36),  
en sa version modifiée »

---

**BIOÉNERGIE AE CÔTE-NORD CANADA INC.**, personne morale  
dûment constituée ayant son siège social au  
210-8000, boulevard Langelier, dans la ville de Saint-Léonard, dans la  
province de Québec, H1P 3K2.

(ci-après appelée la « Compagnie débitrice »)

---

## **ATTESTATION DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRANSACTION ET D'ARRANGEMENT**

---

### PAR COURRIEL ET PUBLIÉ SUR LE SITE DU CONTRÔLEUR

Nous vous référons au Plan de transaction et d'arrangement (ci-après le « Plan ») soumis par la Compagnie débitrice le 7 novembre 2022, voté à l'unanimité par les créanciers chirographaires, puis homologué par Ordonnance de la Cour Supérieure le 19 décembre 2023.

### AVIS EST DONNÉ QUE :

En ma qualité de Contrôleur agissant conformément à l'Ordonnance d'homologation du Plan et de prorogation de l'Ordonnance initiale, nous attestons de la mise en œuvre du Plan tel que prévu à l'article 8.3.

Fait à Québec, le 15 janvier 2024.

RAYMOND CHABOT INC.  
Contrôleur

Jean-Denis Losier, CPA, MBA, PAIR, SAI  
Pour : Jocelyn Renaud, CPA, CMA, PAIR, SAI